

## ARRETE DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,  
**VU** le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,  
**VU** l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,  
**VU** l'article R.610-5 du code pénal,  
**VU** la demande présentée par VEYRES-PERIE - ZAC de la Gare - 19270 USSAC, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'effectuer un déménagement et de neutraliser des places de stationnement au n°2 Place du Fort, le vendredi 06 décembre 2019 de 8 h 00 à 18 h 00.

**CONSIDERANT** que ce déménagement ne doit pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'il nécessite la mise en place d'une réglementation du stationnement.

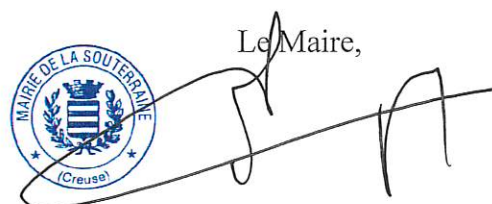
### ARRETE

- Article 1 :** Le déménagement décrit dans la demande susvisée est autorisé sous réserve du respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Pendant la durée du déménagement, une autorisation de voirie est donnée pour le stationnement du véhicule de déménagement (camionnette), sur les trois places de stationnement Place du Fort, le vendredi 06 décembre 2019 de 8 h 00 à 18 h 00. (Selon plan ci-joint).
- Article 3 :** Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur et sous sa responsabilité conformément à la réglementation en vigueur. Le demandeur devra prendre toutes les mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter de ce déménagement.
- Article 4 :** Le demandeur devra obligatoirement présenter une attestation d'assurance la couvrant vis-à-vis des tiers contre les accidents de toutes natures que ce déménagement pourrait entraîner.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt-huit novembre deux mille dix-neuf.

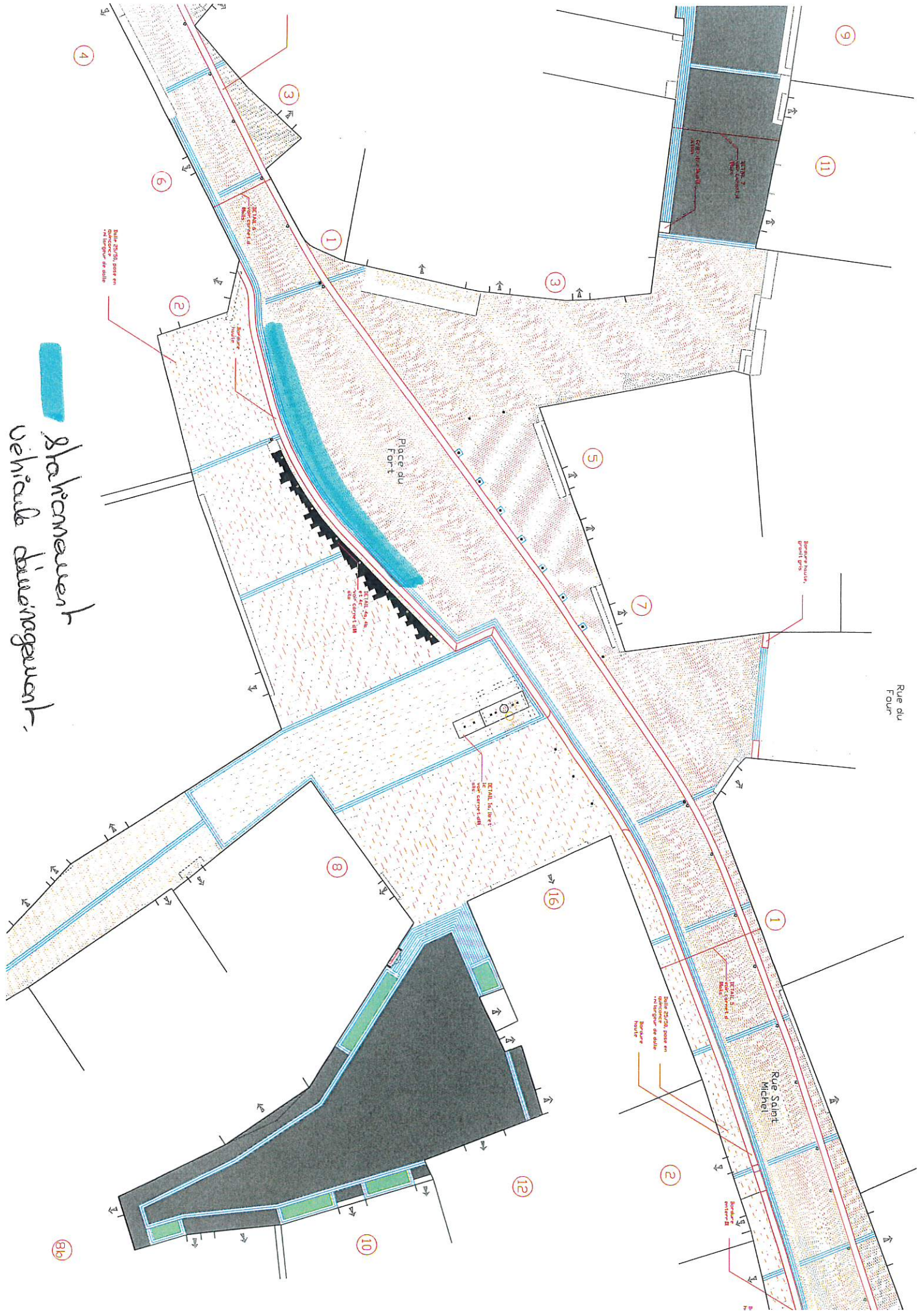
#### **Destinataires :**

- *Le Maire de La Souterraine,*
- *Monsieur Le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *VEYRIES-PERIE.*

Le Maire,  
  
Jean-François MUGUAY



**Spalmenement**  
**vehicule douzeingueurant**



Rue du Four

Rue Saint Michel

Place du Fort

4

3

6

1

2

3

5

7

8

16

1

12

2

10

8b

9

11